



COMMUNE DE HAUCOURT MOULAIN

AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

La commune a décidé de lancer une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme par arrêté en date du 12 mai 2023. Le projet de modification simplifiée du P.L.U. porte sur les points suivants :

- corriger des erreurs matérielles au sein du règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2022 relatives notamment à des ajustements des limites de zonage aux parcelles existantes (problème d'accrochage lié au logiciel utilisé) sur Saint-Charles et à des suppressions de limites entre deux zones identiques à Moulaine.
- le périmètre du Droit de Préemption Urbain sera par ailleurs rectifié pour être mis en cohérence avec les ajustements de limites du zonage sur Saint-Charles.

Le dossier est tenu à la disposition du public en Mairie de Haucourt-Centre durant une durée de 1 mois, soit du 09 octobre au 08 novembre 2023, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé à la Mairie de Haucourt-Centre et / ou communiquées par courrier ou par voie électronique à l'adresse suivante : haucourtmairie.direction@orange.fr.

Le Maire,